

Une Subvention Européenne pour les écoles du Sud du projet des Écoles du Futur à La Valette-du-Var


La Valette-du-Var - Juillet 2024



bdm
BRONZE

La Valette-du-Var avec le concours de la Société Publique Locale Méditerranée obtient une subvention de 680 000 € du FEDER pour la réhabilitation des écoles Marcel-Pagnol et Frédéric-Mistral.





La Ville de La Valette-du-Var et la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) sont fières d'annoncer l'obtention d'une subvention significative de **680 000 €** provenant du **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**. Ce soutien financier essentiel est destiné à la réhabilitation des écoles Marcel-Pagnol et Frédéric-Mistral situées au cœur du quartier La Coupiane, renforçant ainsi le projet des Écoles du Futur, initié en 2021 par la municipalité.

Un projet visionnaire pour l'éducation et l'environnement

Lancé en 2021, le projet des Écoles du Futur incarne l'engagement de La Valette-du-Var à moderniser et améliorer ses infrastructures scolaires. Avec pour objectif de fournir un environnement éducatif de haute qualité, ce projet ambitieux bénéficie désormais d'une reconnaissance majeure grâce à cette subvention européenne.

Après le succès de la première phase, la Ville de La Valette-du-Var a lancé la deuxième tranche du projet. Cette nouvelle étape comprend la modernisation des infrastructures restantes des écoles Marcel-Pagnol et Frédéric-Mistral. En plus des rénovations physiques, elle inclue également l'amélioration des équipements pédagogiques et technologiques, assurant ainsi que les établissements soient à la pointe de l'innovation éducative.

Le financement du FEDER vient récompenser l'audace du recours à un marché global de performance, facilitant ainsi la transformation des établissements scolaires pour répondre aux besoins des élèves valettois, des enseignants et du personnel de la Ville.

Signature de la Convention : Une étape décisive

Le 14 juin 2024 marque une date importante dans la concrétisation de ce projet. Une convention a été signée entre la Ville de La Valette-du-Var et l'Union Européenne via la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, officialisant cette aide précieuse. Cette signature symbolise une étape cruciale dans la mise en œuvre du projet et reflète l'engagement des trois parties à promouvoir l'excellence éducative.

Une reconnaissance de l'excellence environnementale

Déjà labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen niveau Bronze, ce projet s'inscrit ainsi dans une politique globale de développement durable portée par la Ville, en mettant au cœur de ses projets structurants les Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies en 2015.

La subvention, couvrant près de 70 % des coûts des travaux éligibles, témoigne de la reconnaissance de la qualité environnemental du projet. Les critères d'attribution du FEDER, particulièrement rigoureux et exigeant en matière de respect et de protection de l'environnement, ont été pleinement satisfaits. Ce financement valide ainsi les efforts déployés par la Ville de La Valette-du-Var pour intégrer des pratiques durables et innovantes dans la rénovation de ses écoles.

Une collaboration réussie

Ce succès est le résultat d'une synergie professionnelle entre les agents de la Ville et la SPLM. Ensemble, ils ont mobilisé toutes les ressources nécessaires pour obtenir cette subvention ; fruit d'un travail acharné, rigoureux avec une détermination sans faille pendant plus de deux ans.

Six critères mobilisés et validés dont trois avec étoile

- **Localisation et transports :**

Proximité des lignes de Bus 1 et 31 (arrêts Valéry et Ste Musse) → Critère validé.

- **Peintures écolabellisées :**

Utilisation de peintures écolabellisées et à faible taux de COV → Critère validé.

- **Tri des déchets :**

Tri des déchets conforme à la charte "chantier à faibles nuisances" → Critère validé.

- **Protections solaires extérieures :**

Façades sud et ouest équipées de brise-soleil → Critère étoile validé.

- **Absence de climatisation :**

Usage limité de climatiseurs mono-split → Critère étoile validé.

- **Systèmes économes de rafraîchissement :**

Installation de caissons adiabatiques sur les centrales d'air → Critère étoile validé.



Plan de financement du projet de réhabilitation de deux écoles publiques et la construction d'une salle polyvalente favorisant la performance énergétique

MAITRE D'OUVRAGE :
Ville de La Valette-du-Var

MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE :
Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)

Coût prévisionnel : 7 564 433 € HT

PARTENAIRES FINANCIERS :



680 106 €

Dispositif FEDER



1 359 000 €

Dispositif CRET2



550 000 €

**Pacte financier
et fiscal**



450 000 €



Reste à charge de la Ville 4 525 327 €

Fonds Européen de Développement Régional



Cofinancé par
l'Union européenne

RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Le Fonds Européen de Développement Régional, plus communément appelé FEDER, est l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions. Depuis sa création en 1975, le FEDER a joué un rôle crucial dans la réduction des disparités économiques et sociales entre les différentes régions européennes.

Politique de cohésion économique, sociale et territoriale

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est un programme clé de l'Union Européenne visant à promouvoir la **cohésion économique, sociale et territoriale** entre les régions. Depuis sa création en 1975, le FEDER a joué un rôle crucial dans la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE.

Objectifs et priorités

L'objectif central du FEDER est de renforcer la compétitivité et la cohésion des régions européennes.

Pour ce faire, il investit dans des projets et des initiatives qui favorisent le développement économique, la création d'emplois, l'innovation, **la transition énergétique, l'amélioration des infrastructures** et la préservation du patrimoine culturel. Le FEDER intervient dans un large éventail de domaines tels que l'industrie, les technologies de l'information, l'environnement, la recherche et le développement, la formation professionnelle, le tourisme, et bien plus encore.

Chaque période budgétaire de l'Union Européenne, appelée "cadre financier pluriannuel", définit les priorités spécifiques du FEDER. Ces priorités sont généralement en accord avec les grands objectifs de l'Union Européenne, comme la promotion de l'innovation, **la durabilité environnementale**, l'inclusion sociale et la croissance économique intelligente et durable.

Réalisations

Pour la période 2021-2027, le FEDER en France c'est...

Plus de **9 milliards d'euros** (9 070 386 311 €)

Deux objectifs principaux : Une Europe **plus intelligente** et une Europe **plus verte**

Conclusion

La Ville de La Valette-du-Var et la SPLM remercient l'Union Européenne et la Région PACA pour leur soutien. Cette subvention valide **un programme ambitieux**, résolument tourné vers l'avenir, offrant ainsi aux jeunes valettois un cadre d'apprentissage moderne, durable et propice à leur épanouissement.

Pour plus d'informations :

Mairie de La Valette-du-Var :

- **Contact Presse :**
 - o Nom : en attente du référent
 - o Email : en attente
 - o Téléphone : en attente
- **Site Web :** www.lavalette83.fr

Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)

- **Contact Presse :**
 - o Nom : en attente du référent
 - o Email : en attente
 - o Téléphone : en attente
- **Site Web :** www.splm-semexval.com

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos initiatives et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Communiqué rédigé par la Ville de La Valette-du-Var
et la Société Publique Locale Méditerranée